

Agent de maintenance des aires de jeux et mobilier urbain H/F

Adjoint technique territorial

Organisme émetteur : VILLE DE VERSAILLES

Référence : 2025-VERSAILLES-272

Localisation du poste : Versailles (78000)

Direction concernée ESPACES VERTS DIRECTION	Service concerné DEV REGIE ESP RECREATIFS MOBURB	Catégorie du poste C
Poste ouvert aux Contractuels et Titulaires	Type de poste Poste à temps complet	

Vos missions

Missions principales

Missions principales :

- Entretien courant du mobilier urbain (maintenance, peinture)
- Réalisation des chantiers de création ou rénovation des parcs, squares et jardins
- Réalisation de maçonneries paysagères et de petits travaux de maçonnerie dans les cours d'écoles (murets, bacs à sable, jardinières, jeux)
- Pose de mobilier urbain et de jeux d'enfants
- Entretien du mobilier urbain situé dans les espaces verts publics
- Respect des règles de sécurité du travail (au volant et dans son activité quotidienne) et le port d'EPI
- Manutention de charges lourdes (sacs d'engrais, végétaux en pots...)

Missions ponctuelles :

- Remplacement d'agent d'entretien de son secteur ou d'autres secteurs pendant les congés ou en cas d'évènements particuliers
- Participer au tour d'ouverture et fermeture des parcs et jardins le week-end
- Participation à l'évènementiel, décos de Noël, fête des plantes

Votre profil

Formation

Formation :

- BEP/ CAP Maçonnerie (apprécié mais non obligatoire)
- Permis B obligatoire
- Bonne condition physique (port de charges)

Savoir faire :

- Bonnes connaissances en maçonnerie et en menuiserie
- Sensibilité à la gestion durable des Espaces verts

Savoir être :

- Résistance physique (travail à l'extérieur)
- Créativité

- Sens du travail en équipe

Conditions d'emploi

Contrainte(s) liée(s) au poste

Cycle de travail :

- Poste à 36h par semaine sur 4 jours et demi (du lundi au vendredi midi, avec 5 vendredis après-midi travaillés en plus par an)
- Lundi à jeudi de 7h45 à 11h45 / de 12h45 à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 12h30

Nombre de jours de congés :

25 jours de congés, 6 RTT et 2 jours de fractionnement sous condition

Avantages :

Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance

Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%

Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)